



## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/02/2020

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Nombre de suffrages : 9

### Date de convocation

27/01/2020

### Date d'affichage

31/01/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

10/02/2020

et publication du :

10/02/2020

L'an deux mille vingt, le quatre février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

### Etaient présents :

M. BARBOT François, M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Jocelyne, Mme ISIDORE Annabelle, M. JOPPART Eric, M. MATHIEU Jean-Claude, M. ROGIER Jean-Paul

### Procurations :

Mme DIDIER Françoise donne pouvoir à M. BORIE Jean-François, M. MERCA Gil donne pouvoir à M. ROGIER Jean-Paul

### Etai(ent) absent(s) :

### Etaient excusés :

M. BURNICHON Gérard, Mme DIDIER Françoise, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL06\_04022020

**Objet : Demande de subvention DETR ou DSIL (Etat) pour les travaux de réhabilitation en salles communales du rez de chaussée de l'ancien Presbytère et l'aménagement des espaces publics attenants**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet des travaux de réhabilitation en salles communales du rez de chaussée de l'ancien Presbytère et l'aménagement des espaces publics attenants, structurant le coeur de village.

Il présente l'Avant Projet Sommaire et le coût prévisionnel APD, réalisés par les Cabinets Atelier La Ligne Architecture, Atelier L. Paysage, Rhon'éco et B.E.O.D, s'élevant à **311 000 € H.T.**

Ce projet s'inscrit dans une démarche de rénovation d'un bâtiment ancien, mettant l'accent sur l'accessibilité des ERP, des travaux sur bâtiments publics et offrant un service au public, dans un souci de développement environnemental et durable :

- création d'une salle des mariages, une bibliothèque et une salle exposition accessible à tous usagers (ERP)
- rénovation thermique du bâtiment, avec isolation et installation d'une chaudière bois granulés
- respect du bâtiment dans les choix des matériaux (pierre calcaire, menuiseries bois, chaux...)
- création d'un parvis et aménagement du jardin attenant au presbytère (théâtre de verdure)

Pour mener à bien ce projet, il propose de déposer auprès de l'Etat une demande de subvention la plus importante possible.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** de réaliser les travaux de réhabilitation en salles communales du rez de chaussée de l'ancien Presbytère et l'aménagement des espaces publics attenants, pour un coût prévisionnel de 311 000 € H.T. ;

2020/010



**S'ENGAGE** à voter les sommes nécessaires à cette réalisation ;

**ARRETE** les modalités de financement suivantes : Subventions, fonds propres et emprunt ;

**AUTORISE** le Maire à déposer auprès de l'Etat un dossier de demande de subvention, dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et à signer tout document s'y rapportant, d'un taux de 30 % du montant total H.T.

**VOTE** : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à BEAULIEU  
Le Maire,  
JF BORIE,

